



L'ÉCHO des PATOUNES

Journal de protection animale de la vallée du Rabodeau et d'ailleurs

ÉDITO

Le printemps est enfin là ! Synonyme de renaissance, de renouveau dans les zones tempérées et boréales, il nous ravit par toute la vie qu'il fait naître ou renaître de toute part, fleurs, insectes, oisillons et autre faune sauvage, mais aussi et malheureusement, les petits félins qui n'ont rien demandé et qui vont débouler dans nos vies, pour ceux qui auront la chance de croiser notre route. Pour notre association de protection animale, le printemps est surtout une rude épreuve, car année après année nous nous préparons à la déferlante des chatons qui, nous l'espérons, auront la chance d'être sauvés. Nous sommes préparés et tout est en place pour faire face à l'arrivée de ces petits innocents. Notre nouvel accueil, « L'Arbre à Chats », (voir notre précédent numéro) est impatient de voir toute cette vie envahir joyeusement nos si magnifiques locaux ! Les chatons arrivent donc, mais il n'est pas question de laisser les adultes sur le carreau. Ces chatons qui ont grandi sans avoir eu la chance de croiser un peu d'une véritable humanité méritent largement, eux aussi, tout notre amour et notre attention. Quand cela est possible, après évaluation de leur sociabilité, nous les proposons à l'adoption ou, à minima, les faisons stériliser, identifier et les relâchons sur les sites de capture, leur assurant abris, nourriture et suivi médical. Ils étaient eux aussi d'adorables chatons. Noé, le gentil naufragé abandonné depuis plus de 10 longues années

et survivant dans des conditions extrêmes sur un sommet alsacien en était le plus doux et le plus gentil des représentant. Malheureusement disparu, nous avons mis à l'honneur de ce numéro notre Noé, victime de l'abandon. Malgré les campagnes de sensibilisation, la pédagogie et tout un arsenal de préventions et de sanctions, la France reste la triste championne de l'abandon. L'été qui pointe son nez est la pire période pour nos petits compagnons aux propriétaires indignes, comme si les naissances issues de chats errants ne suffisaient pas, les abandons font exploser les refuges. Les solutions pour ne pas abandonner son animal pour les vacances existent pourtant, notre dossier spécial vous les rappelle. Et quoiqu'il en soit, on n'abandonne pas un membre de sa famille. Plutôt se priver de vacances ! Une nouveauté dans notre journal, une rubrique santé naturelle qui alimentera régulièrement notre réflexion grâce à notre amie Pascale, naturopathe pour animaux et dévouée au bien-être animal. Câlins aux poilus !

Sara

LE TABLEAU DE BORD

Nos actions au 1^{er} trimestre

- 54 interventions
- 19 stérilisations de félins
(8 mâles / 10 femelles)
- 15 adoptions de chats

QUELQUES ADOPTÉS



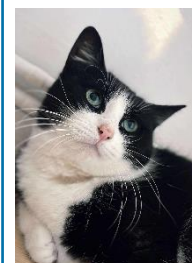
Inouk



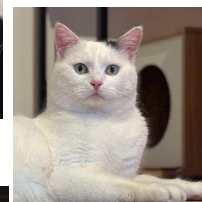
Grisouille



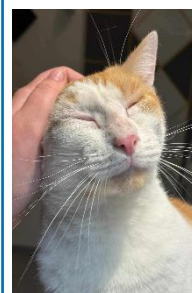
Châtaigne



Cannelle



Minet



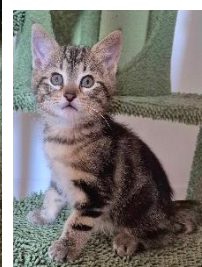
Bafoo



Starla



Nafá



Simba

BIENTOT LES VACANCES !

Pour eux aussi !

C'est malheureusement toujours une triste réalité... Au moment des vacances, les abandons d'animaux sont plus nombreux. Comment peut-on imaginer pouvoir laisser derrière soi son meilleur ami, chien ou chat, livré à lui-même ou dans le meilleur des cas «balancé» comme un vulgaire déchet dans une association de protection animale.

Nos animaux font partie intégrante du cocon familial, traiter son animal de la sorte donne la mesure du degré d'empathie et de bienveillance qui y règne, y compris entre les humains qui la composent !

Il est souvent affirmé que la France détient le lamentable record d'Europe en matière d'abandon avec environ 100 000 abandons d'animaux par an. Un chiffre non officiel et sûrement sous-évalué puisque les principales organisations de protection animale en France déclarent accueillir plus de 220 000 animaux par an au sein de leurs structures.



Les sanctions

Jusqu'à 3 ans de prison

Amende 45 000€

Interdiction de détenir un animal



On l'emmène !



Avec la multitude toujours croissante d'hébergements qui acceptent la présence de nos animaux, il devient très facile de choisir un lieu de villégiature qui plaira à toute la famille. Grâce à

l'internet notamment, plusieurs sites dédiés proposent un éventail considérable de structures : hôtels, campings, locations mais aussi plages, parcs, restaurants pour des séjours de durées variables et à tous les prix !

Voici quelques sites qui vous aideront à choisir une destination avec votre compagnon :

<https://www.animauxadmis.fr/>

<https://emmenetonchien.com/>

<https://www.tourisme-avec-mon-chien.com/>

Voyager avec son animal :

Pour la majorité des chiens (et certains chats), un voyage en voiture, en train ou en avion ne pose pas de problème. Munissez-vous du carnet de santé à jour de votre animal. S'il voyage dans une caisse de transport, indiquez ses renseignements à l'intérieur (nom, numéro de tatouage ou de puce, vos coordonnées, adresse de destination). Prévoyez un repas léger avant le départ et de l'eau

pendant le voyage et ne laissez jamais votre animal, même un court instant, enfermé dans votre véhicule ou dans un environnement non tempéré (cale de ferries, par exemple), même s'il dispose de suffisamment d'eau et si le véhicule a les fenêtres entrouvertes.



Notez les coordonnées et horaires des vétérinaires proches de votre lieu de séjour, en cas d'urgence vous ne devrez pas perdre de temps !

• En voiture :

Comme nous, les animaux ont besoin de faire des pauses lors d'un trajet en voiture. Boire, se dégourdir les pattes, changer d'air... Prévoyez des haltes sur votre trajet ! Dans l'habitacle, attachez votre chien à l'aide d'une ceinture spéciale que vous fixerez à son harnais, on en trouve sur l'internet et dans les animaleries pour quelques euros (pas de collier pour éviter les chocs sur la trachée en cas de freinage d'urgence). Pour un chat, gardez-le dans sa caisse de transport et veillez à l'ouvrir uniquement dans la voiture fermée, il risquerait de s'échapper. Promenez votre chien en laisse durant ces pauses, en cas de panique il risquerait lui aussi de se sauver dans un environnement qu'il ne connaît pas.



La climatisation ne doit pas être orientée vers l'animal, ne laissez **JAMAIS** votre animal seul et sans surveillance dans votre véhicule (vols, chaleur...)

Un animal peut mourir très rapidement d'un coup de chaleur, prévoyez des alèses pour la caisse de transport du chat que vous pourrez remplacer si besoin.

• En train :

La SNCF permet jusqu'à deux animaux ou deux caisses de transport maximum par passager. Chaque animal (chien, chat, NAC) doit avoir ses documents d'identification.

• En avion :

Au moment de l'achat de votre billet, signalez que vous voyagez avec un animal et posez toutes vos questions à la compagnie : voyage en cabine ou en soute, poids de l'animal... Chaque compagnie aérienne a ses propres règles, sachant que la plupart des «low-cost» n'admettent pas les animaux.

Dans tous les cas, demandez conseil à votre vétérinaire, il connaît bien votre animal, certaines races à nez retroussé ou aplati par exemple peuvent avoir des problèmes respiratoires.



Pour les séjours à l'étranger :

Si vous voyagez hors de France, votre chien, chat ou furet doit obligatoirement être identifié, à jour de sa vaccination antirabique et être en possession d'un passeport européen fourni et rempli par un vétérinaire. Depuis le 3 juillet 2011, seule la puce électronique est reconnue comme moyen d'identification

pour les voyages au sein de l'Union européenne, sauf pour les animaux identifiés par tatouage avant cette date. Par ailleurs, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre vétérinaire car certains pays imposent des mesures supplémentaires obligatoires pour faire entrer votre animal sur leur territoire.

! Si vous devez faire vacciner votre animal contre la rage avant un départ à l'étranger, il faut vous y prendre à l'avance !

En effet, le vaccin contre la rage est réglementairement valide à minima 21 jours après la date de vaccination, si votre animal n'est pas à jour de sa vaccination antirabique.

Il ne part pas avec nous

Chaque animal est différent. Certains adorent sortir de la maison, d'autres sont très casaniers et en général les chats préfèrent rester à la maison sur leur territoire. Parfois aussi il n'est pas possible de l'emmener en voyage, destinations très lointaines, changements d'avions, escales... Là aussi des solutions sympathiques existent pour vous permettre des vacances en toute sérénité !

Confier son animal :

Il y a plusieurs options. La meilleure à notre avis est de permettre à une personne de confiance (amis, famille de venir habiter chez vous pendant votre absence. C'est la solution idéale pour que votre chat et surtout votre chien ne reste pas seul pendant des heures. À défaut et uniquement pour un félin, deux visites par jour peuvent suffire à conditions que la personne que vous aurez choisie, amis, famille, voisin, puisse réellement consacrer du temps à votre animal : nourrissage, nettoyage, câlins et jeux.

Il existe également des services de garde de vos animaux à votre domicile, le home-sitting. Cette formule permet de faire garder tous vos animaux à votre domicile. Ils sont sur leur territoire, conservent leurs habitudes, ne sont pas stressés, et continuent de recevoir toute l'attention souhaitée. Des personnes retraitées viennent s'occuper de votre animal chez vous et en contrepartie, ils profitent de votre maison comme si c'était une location de vacances. La plateforme de mise en relation demande souvent une contribution financière au propriétaire de l'animal en fonction du nombre de jours de garde et en général quel que soit le nombre d'animaux présents au domicile.

Citons quelques plateformes :

<https://www.maisongardee.fr/>

<https://www.maisonbleucitron.com/>

<https://www.partirtranquille.com/>

- Il existe aussi bien sûr la solution de la pension. Les pensions pour chats sont malheureusement moins répandues que celles pour chiens mais grâce à l'internet il n'est pas très compliqué d'en trouver à distance raisonnable. Demandez toujours à venir visiter la pension avant d'y emmener votre animal. Le prix ne doit pas être le seul et unique critère. Les locaux, le ou les gardiens, la propreté et l'hygiène doivent vous guider pour ne pas vous tromper. Si la pré-visite vous est refusée (quel que soit le motif), fuyez !

Nous vous recommandons

- La pension Kalos à Taintrux (88)
- Naïs & Dogs à St-Michel (88)



DANS LA VALISE

On n'oublie rien ! Qu'il soit du voyage ou confié pendant votre absence, une petite liste des indispensables pour le bien-être de votre chien ou votre chat !

- Sa nourriture habituelle et ses écuelles (prévoyez un sac fraîcheur pour y mettre les croquettes).
- Une écuelle de voyage pour le trajet ou les randonnées (pliables elles ne prennent pas de place) et une gourde. - Ses friandises préférées.
- Ses jouets (pas tous ! va manquer de place !!) et son doudou.
- Son collier, harnais, laisse, longe et surtout prévoyez une médaille avec votre n° de téléphone même s'il est identifié...
- Quelques serviettes microfibrées, indispensables après une balade sous la pluie (on vous en souhaite le moins possible) ou après la baignade (attention à bien rincer votre animal à l'eau douce s'il se baigne dans la mer).
- Son bac à litière et de la litière (n'oubliez pas la pelle !).
- Son panier de couchage préféré avec ses odeurs, il ne sera pas trop déboussolé.
- Des sachets pour ramasser les déjections de vos toutous.

Et dans la trousse à pharmacie :

- Ses médicaments s'il suit un traitement médical.
- Des « fleurs de Bach » pour gérer les émotions (choisir la préparation sans alcool).
- Un anti-nauséeux si votre animal a le mal des transports (voir avec votre vétérinaire).
- De la crème solaire spéciale pour animaux (si si ! à appliquer sur les truffes claires pour les protéger des coups de soleil).
- Des tire-tiques (même si votre animal est déparasité).
- Un antiseptique (argent colloïdal).
- Du sérum physiologique.
- Des compresses (en non-tissé, c'est plus doux).
- Des bandages et des bandes cohésives (permettent de garder une compresse ou un bandage en place sans coller les poils).
- Une paire de ciseaux.
- Et encore plus de câlins en cas de bobos !



Rubrique Santé - l'expertise de Pascale, notre naturopathe : Le FIV

Le FIV, virus de l'immunodéficience féline est une infection virale due à un rétrovirus qui affecte le système immunitaire.

Le FIV peut rester en dormance ou se réveiller, ce qui rend alors le chat vulnérable aux infections.

En effet, le chat positif au FIV n'est pas forcément malade et condamné, il peut rester asymptomatique et vivre de nombreuses années, voir toute sa vie sans déclarer la pathologie. Tout comme chez l'humain, l'alimentation est la clé d'une bonne santé. Le chat, même domestiqué reste un carnivore, je conseille la ration ménagère (1)

Un animal qui reçoit une alimentation physiologiquement appropriée, qui vit dans un environnement serein bénéficiera d'un système immunitaire plus performant.

Transmission : le FIV se transmet par voie sexuelle ou par morsure profonde, à sang, la mère peut aussi le transmettre à son chaton.

Symptômes : perte de poids, abattement, fièvre, muqueuses pales en cas d'anémie, problèmes respiratoires, cardiaques, digestifs, stomatites... lymphomes, carcinomes

Mode de vie : un chat FIV stérilisé et sociable peut vivre sans souci avec d'autres chats sociables et stérilisés. On évitera toutefois les sorties libres, votre loulou n'est pas à l'abri d'une mauvaise rencontre "chat bagarreur" et il y a alors risque pour lui : plaies, abcès et contamination pour le congénère.

Un jardin clôturé et sécurisé permet à votre poilu de sortir en toute sécurité.

Soins : tant que le FIV n'est pas déclaré, on veille à son hygiène de vie mais on peut aussi lui faire une cure de spiruline deux fois par an. La spiruline étant un puissant stimulant du système immunitaire.

Si la pathologie se déclare, on accompagne avec la phytothérapie suivant les symptômes et la mycothérapie pour agir sur le système immunitaire.

Une séance en naturopathie ne se substitue en aucun cas à une consultation vétérinaire. Prenez grand soin de vos poilus

**Pascale Toupin-Caudron, Naturopathe pour animaux
St-Dié 88 - mail : pascale.naturopattes@gmail.com**



(1) *La ration ménagère dont parle Pascale fera l'objet d'un article dans le prochain Echo des Patounes*

A L'HONNEUR

Doux voyage adorable Noé. Il y a 2 ans, nous t'avions sorti de plus de 10 ans de galère, au sommet du Champ du Feu en Alsace à 1000m d'altitude. Tu errais seul, quémendant un peu de nourriture ici et là auprès des touristes qui avaient pitié de toi. C'est Josiane, une randonneuse qui avait donné l'alerte et nous étions allés te chercher, il faisait un temps abominable. Sara était « montée » 3 jours de suite



pour te trouver. Tu te cachais, la station était fermée, plus de touristes pour te nourrir, il faisait un froid glacial et même si tu avais survécu toutes ces années sans nous, nous ne pouvions te laisser alors que nous savions que tu étais là. Le 3^e jour, tu as enfin montré le bout de ton museau et, affamé, tu n'as pas hésité à rentrer dans la caisse de transport. Fin du naufrage gentil Noé !

Après quelques jours d'observation et de soins, Fabienne, famille d'accueil chez Résilience, t'avait alors accueilli en panier retraite et pendant 2 années tu avais enfin pu connaître la chaleur d'un foyer.

Suite à une première alerte en janvier, nous t'avions ramené du vétérinaire, tu pouvais encore un peu profiter de la vie mais depuis le matin de ce 17 mars, tout a basculé, tu es arrivé au bout du chemin et Laurence, notre chère bénévole, t'a accompagné jusqu'à ton dernier souffle.

Nous ne t'oublierons jamais gentil Noé ❤️❤️❤️



Adhésion

L'arbre à chats
L'accueil pour chats de Résilience



Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Souhaite adhérer à l'Association RESILIENCE

(Valable du 1/01 au 31/12 de l'année en cours)

Adhésion simple 10€

Membre bienfaiteur : € (montant libre)

Ci-joint mon règlement par chèque de € à l'ordre de « Association Résilience »

Art.200 et 238 bis du CGI

Votre versement vous permet une réduction d'impôt de 66%

Ex : 100€ versés = 34€ (en coût réel après déduction)



A renvoyer à : Association Résilience
6 place Pierre Larue 88210 SENONES

Date :

Signature :